

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-1940 rév. 13**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

RENAULT SAS

N° SIREN : 780129987

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

TRANSPORTS / VEHICULES ROUTIERS ET EQUIPEMENTS*TRANSPORT / ROAD VEHICLES AND EQUIPMENTS*réalisées par / *performed by :***RENAULT SAS****Le Parc de Gaillon****27600 Le Val d'Hazey**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

and precisely described in the attached technical appendix, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website (www.cofrac.fr).

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Valid from* : **31/03/2026**
Date de fin de validité / *Valid until* : **30/06/2027**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Electricité – Rayonnements –
Technologies de l'Information,
Pole manager - Electricity-Radiation-Information Technologies,

DocuSigned by:
Jérémie FREIBURGER
43CFD5C124CF4F6...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-1940 Rév 12.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-1940 Rév 12.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-1940 rév. 13

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

RENAULT SAS
Le Parc de Gaillon
27600 Le Val d'Hazey

Dans son unité technique :

- LABORATOIRE VALIDATION VEHICULE CEM/RF

Elle porte sur : voir pages suivantes

Portée flexible FLEX1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

TRANSPORTS / VEHICULES ROUTIERS ET EQUIPEMENTS / Essais de compatibilité électromagnétique en émission						
Nature de l'essai	Objet soumis à essai	Principe de la méthode d'essai	Principaux moyens d'essai	Référence de la méthode d'essai	Caractéristiques ou grandeurs mesurées	Commentaires
Emission rayonnée Champ électrique	Véhicule hors charge	Mesure directe à 3 mètres à l'aide d'antennes associées à un récepteur de mesure ou un analyseur de spectre sur un emplacement d'essai spécifié, de 30 MHz à 1 GHz	Chambre anéchoïque Jeu d'antennes couvrant la bande de fréquence Récepteur de mesure ou analyseur de spectre	R10 CISPR 12	Champ électrique (dB μ V/m)	/
Emission rayonnée Champ électrique	Véhicule en charge AC/DC	Mesure directe à 3 mètres à l'aide d'antennes associées à un récepteur de mesure ou un analyseur de spectre sur un emplacement d'essai spécifié, de 30 MHz à 1 GHz	Chambre anéchoïque Jeu d'antennes couvrant la bande de fréquence Récepteur de mesure ou analyseur de spectre	R10 CISPR 12	Champ électrique (dB μ V/m)	/
Emission conduite	Véhicule en charge AC/DC	Mesure directe à l'aide d'un RSIL associé à un récepteur de mesure sur un emplacement d'essai spécifié, de 150 KHz à 30 MHz	Chambre anéchoïque RSIL Récepteur de mesure	R10 CISPR 16-2-1	Tension électrique (dB μ V)	/

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

TRANSPORTS / VEHICULES ROUTIERS ET EQUIPEMENTS / Essais de compatibilité électromagnétique en émission						
Nature de l'essai	Objet soumis à essai	Principe de la méthode d'essai	Principaux moyens d'essai	Référence de la méthode d'essai	Caractéristiques ou grandeurs mesurées	Commentaires
Emission rayonnée Champ électrique	Véhicule hors charge	Mesure directe à 3 mètres à l'aide d'antennes associées à un récepteur de mesure sur un emplacement d'essai spécifié, de 30 MHz à 1 GHz	Chambre anéchoïque Jeu d'antennes couvrant la bande de fréquence Récepteur de mesure	R10 rév. 6 - AMD3: 2019 R10 rév. 5 du 16/10/2014 CISPR 12:2001/AMD1:2005	Champ électrique (dB μ V/m)	/
Emission rayonnée Champ électrique	Véhicule en charge AC/ DC	Mesure directe à 3 mètres à l'aide d'antennes associées à un récepteur de mesure sur un emplacement d'essai spécifié, de 30 MHz à 1 GHz	Chambre anéchoïque Jeu d'antennes couvrant la bande de fréquence Récepteur de mesure	R10 rév. 6 - AMD3: 2019 R10 rév. 5 du 16/10/2014 CISPR 12 : 2001/AMD1:2005	Champ électrique (dB μ V/m)	/
Emission conduite	Véhicule en charge AC/ DC	Mesure directe à l'aide d'un RSIL associé à un récepteur de mesure sur un emplacement d'essai spécifié, de 150 KHz à 30 MHz	Chambre anéchoïque RSIL Récepteur de mesure	R10 rév. 6 - AMD3: 2019 R10 rév. 5 du 16/10/2014 CISPR 16-2-1:2008	Tension électrique (dB μ V)	/

TRANSPORTS / VEHICULES ROUTIERS ET EQUIPEMENTS / Essais de compatibilité électromagnétique en immunité

Nature de l'essai	Objet soumis à essai	Principe de la méthode d'essai	Principaux moyens d'essai	Référence de la méthode d'essai	Caractéristiques ou grandeurs mesurées	Commentaires
Immunité aux champs électromagnétiques	Véhicule hors charge	Exposition de l'objet soumis à un essai à un champ électromagnétique aux fréquences radioélectriques comprises entre 20 MHz et 2 GHz dans une zone homogène obtenue par substitution avec asservissement du niveau de puissance	Chambre anéchoïque Antennes Amplificateur de puissance Générateur RF Champmètre isotrope Coupleur Milliwattmètre	R10 rév. 6 - AMD3: 2019 R10 rév. 5 du 16/10/2014 ISO 11451-2:2005	Caractéristiques fonctionnelles de l'équipement décrites dans le rapport sur les résultats	/
Immunité aux champs électromagnétiques	Véhicule en charge AC/ DC	Exposition de l'objet soumis à un essai à un champ électromagnétique aux fréquences radioélectriques comprises entre 20 MHz et 2 GHz dans une zone homogène obtenue par substitution avec asservissement du niveau de puissance	Chambre anéchoïque Antennes Amplificateur de puissance Générateur RF Champmètre isotrope Coupleur Milliwattmètre	R10 rév. 6 - AMD3: 2019 R10 rév. 5 du 16/10/2014 ISO 11451-2:2005	Caractéristiques fonctionnelles de l'équipement décrites dans le rapport sur les résultats	/

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **31/03/2026** Date de fin de validité : **30/06/2027**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-1940 Rév. 12.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr